

LES CAS PARTICULIERS

Les sorties et soirées des Espaces jeunes

Une tarification spécifique est pratiquée dans le cadre des sorties payantes et des soirées jeunes.

Les séjours

La tarification des séjours courts et ceux accessoires à l'ALSH est également modulée en fonction des ressources familiales et des aides du Département. Une grille tarifaire spécifique sera proposée lors de la mise en place des séjours.



RENSEIGNEMENTS

Communauté de communes Cœur de Charente (siège)
10 route de Paris - 16560 TOURRIERS - 05.45.20.68.46

Accueil de loisirs à Aigre : Pôle Enfance Jeunesse - 2b rue du Renclos
16140 AIGRE - 05.45.66.32.73 / 07.71.35.15.51

Accueil de loisirs à Vars : Pôle Enfance Jeunesse – 150 rue des
Lucioles 16330 VARS - 05.45.20.09.67 / 06.04.51.46.29

Accueil de loisirs à Mansle-les-Fontaines : Espace Arc en Ciel : 21 rue
Martin
16230 MANSLE-LES-FONTAINES – 05.45.20.72.08
(Inscriptions et renseignements : 21 Bd Gambetta)



Communauté de communes



Tarification des Accueils de Loisirs de la Communauté de communes Cœur de Charente A partir de janvier 2025



LES TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER

LES TARIFICATIONS FAMILIALES

Votée lors du Conseil Communautaire du 24 octobre 2024, la nouvelle tarification pour les mercredis et les vacances scolaires, sera appliquée à partir du 1er janvier 2025.

Prise en compte des ressources familiales

La tarification est établie selon la méthode du taux d'effort, qui est calculée en fonction des ressources familiales. Cela prend notamment en compte la typologie de la famille et notamment le nombre d'enfants, l'éventuel handicap, et l'ensemble des prestations sociales perçues, c'est l'indicateur le plus équitable pour l'ensemble des familles.

Type de modulation

Le taux d'effort est un pourcentage de votre Quotient Familial (QF).

Ainsi, les accueils de loisirs ne proposent pas des prix prédéfinis, mais un tarif personnalisé en fonction des ressources de la famille.

Le taux d'effort est fixe afin que le tarif soit proportionnel aux revenus familiaux. Les gestionnaires fixent un tarif plancher et un tarif plafond.

L'utilisation du QF comme source de modulation, n'entraîne pas une autre modulation en fonction du nombre d'enfants car ce critère est déjà pris en compte dans le calcul du QF.

La modulation par taux d'effort du quotient familial

Le taux d'effort multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la journée. Il permet d'individualiser les tarifs en fonction des revenus et des charges de famille.

Période	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Journée	1.1%	6.50 €	14 €
½ journée avec repas	1%	5.50 €	11 €
½ journée sans repas	0.7%	4 €	8 €

Les familles hors territoire ne sont pas prioritaires lors des inscriptions et le tarif facturé est le prix plafond majoré de 2€.

EXEMPLES CONCRETS POUR VOUS SITUER SUR LA GRILLE TARIFAIRE

	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
QF de 0 à 550	6.5 €	5.50 €	4 €
QF 572		5.72 €	
QF 591		5.91 €	
QF 600	6.60 €	6 €	4.20 €
QF 700	7.70 €	7 €	4.90 €
QF 800	8.80 €	8 €	5.60 €
QF 900	9.90€	9 €	6.30 €
QF 1000	11 €	10 €	7 €
QF 1100	12.10 €	11 €	7.70 €
QF 1143	12.57 €		8 €
Qf 1273 et +	14 €		
HORS TERRITOIRE	16 €	13 €	10 €

A titre d'information

Le prix de revient d'une journée en Accueil de Loisirs est de **58.09€**
(Réf. année 2023)

La caf octroie une participation horaire d'environ 0.62€ ainsi qu'une participation « bonus territoire »

Le reste à charge moyen de la collectivité est aux alentours de 40€

La participation familiale se situe entre 6.50€ et 14€